

Les budgets en question—je citerai en particulier ceux qui relèvent du secrétariat d'État et du ministère des Communications—représentent dans les 140 millions. Le cinquième en importance des budgets supplémentaires relève du secrétaire d'État. Du train dont vont les choses ce comité ne sera pas constitué dans le temps imparti, puisque l'échéance tombe en décembre.

On me dit officieusement que le comité pourrait bien être organisé jeudi de cette semaine. Cela veut dire qu'il ne serait pas en mesure de travailler sérieusement avant la semaine prochaine. Donc, il aurait à peine plus d'une semaine pour s'occuper de postes budgétaires comme par exemple le bilinguisme, les mesures nouvelles en matière d'unité nationale, et l'activité de diverses sociétés de la Couronne: Conseil des arts du Canada, Radio-Canada, l'Office national du film. Dans le cas du ministère des Communications il y a le CRTC, qui a fait l'objet de longues discussions au cours de la session.

En votre qualité de président de la Chambre, c'est à vous, monsieur l'Orateur, qu'il revient de protéger les droits et privilèges des députés. L'article 58(15) du Règlement dit fort clairement que les budgets supplémentaires doivent être renvoyés immédiatement en comité. Or, nous nous trouvons maintenant dans une situation ridicule; un comité plusieurs fois convoqué ne se réunit pas à la demande unilatérale du whip gouvernemental, alors que le renvoi des budgets a été voté le 9 novembre. Cela met les comités dans l'impossibilité d'accomplir leur travail.

Il faudrait, selon moi, des directives bien précises, peut-être à la suite d'une entente entre les leaders à la Chambre, où l'on fixerait des dates précises pour ces séances. Dans l'état actuel des choses, le whip du gouvernement peut annuler des séances pour des motifs qui nous sont inconnus, ce qui rend notre travail encore plus difficile.

**M. Cafik:** Monsieur l'Orateur, le problème soulevé par le député d'Egmont est bien légitime et j'espère qu'on pourra le résoudre grâce à des consultations entre les leaders à la Chambre. Quant au calendrier dont il a parlé, tous les députés souhaitent sans doute que la question soit réglée le plus tôt possible, et je puis assurer au député qu'en ma qualité de leader adjoint à la Chambre, je vais examiner la question afin qu'on puisse la régler le plus rapidement possible.

\* \* \*

[Français]

## LES POSTES

### DÉCLARATION DU MINISTRE

**L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes):** Monsieur le président, il me fait plaisir de participer aujourd'hui à l'étape des Déclarations de ministres, en traitant d'un sujet que j'estime fondamental et essentiel à l'administration de mon ministère.

### Postes

[Traduction]

Monsieur l'Orateur, le ministre des Postes, selon mes vœux, a une double responsabilité. Il doit d'abord assurer un service de communications à tous les Canadiens. Ensuite, il doit administrer les affaires des postes selon des principes de saine administration. C'est là un mandat qui a toujours été et continuera d'être difficile à remplir. Les 23 millions de Canadiens qui peuvent communiquer quotidiennement de façon quasi instantanée, s'attendent, et sont en droit d'avoir accès au service le plus fiable que nous puissions fournir dans le domaine de l'acheminement de colis et de communications personnelles.

[Français]

A cause de certaines raisons indépendantes de la volonté des Postes canadiennes, monsieur le président, de ses cadres et de ses employés, la hausse sans cesse croissante des coûts a dépassé la croissance des recettes. L'inflation, la hausse de prix de la main-d'œuvre et du matériel, la concurrence, les relations patronales-ouvrières, voilà quelques-uns des facteurs qui ont de bien pénibles répercussions sur le bilan financier des Postes. Les coûts qui grimpent rapidement ont devancé l'augmentation des revenus. Le déficit croît avec les années. Au cours de l'exercice financier 1972-1973, il s'élevait à 90.9 millions de dollars. Pour l'exercice financier 1976-1977, soit quatre ans plus tard, il atteint 568.8 millions de dollars.

[Traduction]

Ce déficit est en grande partie financé par nous tous, vous, moi et tous les contribuables du pays, puisqu'il est couvert par le revenu général du gouvernement.

Les députés se rappellent qu'aux termes du Livre bleu, les Postes doivent viser à «fournir un service postal à la population canadienne à un coût raisonnable et selon des normes de service correspondant aux besoins des citoyens sans avoir recours aux impôts». Pourtant, monsieur l'Orateur, le contribuable assume une plus forte proportion des coûts du service postal que les usagers eux-mêmes. Le temps est venu de rétablir l'équilibre en réduisant la part des frais assumés par le contribuable et en accroissant celle de l'usager.

Monsieur l'Orateur, permettez-moi je vous prie, dans les prochaines ministères d'expliquer aux députés ce qui est à l'origine de l'état actuel des choses et les mesures que nous avons décidé d'adopter.

[Français]

Voyons d'abord les coûts. Une bonne partie de nos dépenses n'est pas proportionnelle au volume du courrier. S'il est possible que le nombre d'objets de correspondance diminue, le nombre des points de remise ne cesse de s'accroître. Cela implique que nous devons étendre nos services, et avec le nombre croissant de nouvelles adresses, nos dépenses augmentent démesurément comparativement à nos recettes. En effet, monsieur le président, il s'agit de succès de politiques fédérales qui ont créé le nombre grandissant de domiciles qui rend notre tâche d'autant plus difficile.